

+

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 24 août 2020 à 19:00hrs par visioconférence sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Isabelle Deland, Valérie Lafond et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente: Mme Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et secrétaire-trésorière.

La mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 19 :00 hrs.

Tous les membres du conseil ont dûment reçu l'avis de convocation y compris ceux qui sont absents.

Absents messieurs les conseillers Léo Choquette et Jean-Sébastien Roy.

7447-08-2020
Ouverture de la
séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que le ministre prolonge cet état d'urgence pour d'autres périodes additionnelles;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil et les officiers municipaux sont autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance extraordinaire par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Patrick Wenning et résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

7448-08-2020
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

7449-08-2020
Implantation
conduite
souterraine
rue St-Jean
fibres optiques IHR

Attendu que la municipalité d'Henryville a reçu une demande de IHR Télécom afin de faire l'implantation d'une conduite souterraine et de trois piédestals pour le projet de fibre optique dans l'emprise de la rue St-Jean (plan 504-505) sur une distance d'environ 170 mètres;

Attendu que tout frais pour la servitude de route, bris d'accotements ou de chaussée, travaux d'excavation ou tout autre ouvrage relatif à cette demande seront exécutés par IHR Télécom et à leurs frais à la satisfaction de l'inspecteur municipal;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise IHR Télécom à faire ladite implantation selon les recommandations ci-haut mentionnées.

7450-08-2020
Autorisation dépôt
d'une demande
programme
Primada

Attendu que le conseil municipal a autorisé par la résolution 7432-08-2020 la signature de la demande de participation au programme Primada;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice générale à déposer une demande relative au programme Primada.

Période de
questions

Aucune question n'a été reçue par courriel.

7451-08-2020
Levée de la séance

Sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Michel Lord , il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 :14hrs.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale .et secrétaire-trésorière., certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

.....
Sylvie Larose Asselin

.....
Danielle Charbonneau, Mairesse

.....
Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».

